**Point 2 :**

***Projet CAMUS : répartition des services de l’administration centrale***

|  |
| --- |
| **Contexte** |

Dans le cadre de l’élaboration de son Schéma pluriannuel de stratégie immobilière d’administration centrale, établi à la demande de la Direction de l’immobilier de l’État (DIE ex-France Domaine), le ministère de la culture a défendu un scénario domanial reposant sur le maintien de trois sites au cœur de Paris (Valois, Bons-enfants et le Quadrilatère des archives), la cession du site de Pyramides et de Richelieu, l’abandon du bail de la rue Beaubourg et le départ du Fort de Saint-Cyr.

Validée par le Conseil immobilier de l’État en 2016 et lancée sous le nom de « projet CAMUS » à l’été 2016, l’opération de regroupement des services de l’administration centrale permet de préserver et de valoriser le patrimoine immobilier du ministère et d’améliorer l’environnement de travail des agents, en regroupant les services aujourd’hui dispersés sur sept sites.

|  |
| --- |
| **Evolution / état d’avancement** |

La phase opérationnelle du projet a démarré par les études de diagnostic immobilier et le recueil des besoins des services (une quarantaine d’entretiens fonctionnels avec l’ensemble de l’encadrement et cinq ateliers thématiques à destination des agents ont ainsi été organisés).

Lors du Comité technique ministériel du 6 juillet dernier, la Ministre a affirmé son engagement sur le projet de regroupement des services et l’attention qu’elle porte à l’environnement de travail des agents. Elle a souhaité que la concertation engagée avec les organisations syndicales soit approfondie au cours de l’été. Des bilatérales ont ainsi été organisées par le cabinet en juillet et début septembre.

Le Secrétaire général, entouré de l'ensemble des directeurs généraux et des chefs de service rattachés à la Ministre, a réuni le mercredi 20 septembre, les représentants du personnel afin de faire un point sur l’état d’avancement du dossier et de présenter les arbitrages favorables obtenus auprès de la DIE sur la répartition des espaces du Quadrilatère des archives.

Trois hypothèses de répartition des services ont été présentées lors de cette réunion de préparation du CTM. Toutes permettent de reloger l’ensemble des agents au cœur de Paris, sans dégradation des temps de transport domicile-travail pour l’ensemble des agents, à l’exclusion, spécifique, des agents installés au Fort de Saint Cyr. Toutes préservent également la cohérence d’activité nécessaire au fonctionnement des services.

|  |
| --- |
| **Calendrier / prochaines échéances** |

**Prochaines étapes :**

**Premier semestre 2018 :**

- répartition des services au sein de chacun des sites, par étages (macro-zonage)

- approfondissement des calendriers et du phasage des opérations de travaux au sein des sites d’accueil,

- planification des « opérations à tiroir » afin de proposer les solutions de relogement temporaire aux services concernés et présentation devant les instances compétentes (CHSCT et CT de l’administration centrale),

- élaboration en lien avec la DIE du calendrier de cession des sites vendus (Pyramides et Richelieu), de la durée précise de prolongation du bail Beaubourg et du calendrier de départ du Fort de St Cyr.

**Second semestre 2018 :**

- répartition des agents au sein des bureaux (micro-zonage)

**Les agents seront installés dans leurs nouveaux locaux :**

- fin 2019 à Bons-Enfants et Valois,

- mi 2021 au Quadrilatère des archives.

|  |
| --- |
| **Liste des documents communiqués** |

- Dossier de présentation

- Annexes : effectifs à loger et capacités bureaux des 3 sites